

Pour le personnel réseau :

Voir le document joint

Pour le personnel du MSSS :

Informations au sujet du personnel-cadre et non cadre (incluant les syndiqués)

Par année, pour cinq ans:

- **Nombre d'heures payées (rémunérées) pour :**
 - **des employés en attente d'affectation (en surnombre, pas assigné à un poste, en attente d'affectation);**
La notion d'employés en attente d'affectation est non applicable aux MSSS.
 - **des employés prêtés à d'autres (ex: prof à U.Laval, prêt à des ministères, etc.);**
 - **des employés sans poste;**
Le personnel-cadre est toujours associé à un poste.
 - **ou toute autre dénomination pour qualifier ce type d'employés;**

- **Nombre d'employés concernés et ratio en « équivalent temps complet » ETC ou « personne-année » PA;**
Non disponible concernant la sous-question les employés prêtés et non applicable pour les autres sous-questions.

Coût de la rémunération de ces heures;

Non disponible concernant la sous-question les employés prêtés et non applicable pour les autres sous-questions.

- **Nombre d'heures et montants payés à des employés remerciés avant la fin de leur contrat;**
Non applicable pour les employés du MSSS puisqu'ils ne sont pas embauchés à contrat.
- **Nombre d'employés concernés et ratio en « équivalent temps complet » ETC ou « personne-année » PA;**
Non applicable
- **Nombre d'heures payées à des travailleurs en formation pour un nouveau poste (dont le poste a été aboli, par ex, et qui sont en formation en attendant);**
Aucune heure n'a été payée.
- **Montant versé à ces employés;**
Non applicable
- **Nombre d'employés concernés et ratio en « équivalent temps complet » ETC ou « personne-année » PA.**
Non applicable

Les informations demandées, lorsque disponibles, proviennent des rapports financiers des établissements publics et privés conventionnés. Ces informations se retrouvent dans les pages 650 des rapports financiers, pour les sous-centres d'activités 7901 à 7906, qui forment le centre d'activités 7900 « personnel de l'établissement bénéficiant de mesures de sécurité ou de stabilité d'emploi » à l'exception des coûts reliés au personnel réalisant un remplacement. Dans ce dernier cas, ils doivent être inscrits dans le centre d'activités où le remplacement est réalisé.

La description des centres et sous-centres d'activités est disponible à l'adresse suivante : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/d26ngest.nsf/listNum?OpenView>. Les rapports financiers des établissements sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-financieres/>.

Les heures rémunérées incluent les heures travaillées et les absences rémunérées (vacances, maladies et autres avantages sociaux applicables). Les montants versés incluent, outre les montants pour les heures rémunérées, les charges sociales payées par l'employeur. Le ministère ne dispose pas de l'information pour le nombre d'employés concernés ou d'ETC.

L'information sur les employés en prêt de service dans un ministère ou un autre organisme ne sont pas disponibles dans les rapports financiers. Pour les prêts de service dans le réseau de l'éducation, il s'agit normalement de congé sans solde. Le ministère ne dispose pas de ces informations.

Les montants versés en indemnité de cessation d'emploi incluent les indemnités de fin d'emploi ou les congés de préretraite, en lien avec une abolition de poste et les indemnités de départ ou les congés avec solde, en lien avec les mesures de fin d'engagement. Il n'y a aucune heure rémunérée pour les indemnités de fin d'emploi et les indemnités de départ.

Heures rémunérées et montant versé pour les employés en attente d'affectation (centre d'activités 7904)

Année financière	Heures rémunérées	Montant versé
2014-2015	61 532	2 676 715 \$
2015-2016	146 888	8 096 149 \$
2016-2017	86 923	3 652 876 \$
2017-2018	50 970	2 199 551 \$
2018-2019	23 540	1 019 608 \$

Heures rémunérées et montant versé en indemnité de cessation d'emploi (centre d'activités 7906)

Année financière	Heures rémunérées	Montant versé
2014-2015	102 515	95 370 579 \$
2015-2016	67 979	35 591 379 \$
2016-2017	57 478	15 397 926 \$
2017-2018	8 960	7 213 648 \$
2018-2019	12 128	4 370 399 \$

Heures rémunérées et montant versé au personnel en orientation et adaptation et en recyclage (centre d'activités 7902 et 7903)

Année financière	Heures rémunérées	Montant versé
2014-2015	70	3 483 \$
2015-2016	6 090	323 342 \$
2016-2017	403	15 594 \$
2017-2018	56	2 788 \$
2018-2019	7	163 \$